

La présente décision aura effet pour compter du 1^{er} août 1945.

Affectations

Par décision N° 420 p. du :

27 juillet 1945. — Mme Lapeysonnie (née Juliette Euzière), médecin contractuel, nouvellement affectée au Togo et arrivée au territoire le 21 juillet 1945, est mise à la disposition du directeur local de la santé publique pour servir à Mango.

Par décision N° 421 p. du :

27 juillet 1945. — M. Rudit Jean, sous-chef de poste des transmissions coloniales, nouvellement affecté au territoire et arrivé à Lomé le 14 juillet 1945 est mis à la disposition du chef du groupe radioélectrique du Togo.

Par décision N° 434 p. du :

3 août 1945. — M. Guérin, adjoint principal de classe exceptionnelle des services civils, précédemment nommé chef de la subdivision de Lama-Kara, est remis à la disposition du Commissaire de la République à Lomé.

M. Appia, adjoint de 2^e classe stagiaire des services civils, adjoint au commandant du cercle de Sokodé est nommé provisoirement chef de la subdivision de Lama-Kara et président du tribunal du 1^{er} degré de cette localité, en remplacement de M. Guérin, adjoint principal de C. E. des services civils, appelé à d'autres fonctions.

M. Appia assurera en outre, cumulativement avec ses nouvelles fonctions, la présidence du tribunal du 1^{er} degré de Sokodé.

L'exercice des pouvoirs disciplinaires est conféré à M. Appia.

PERSONNEL INDIGÈNE

Nominations — Affectations

Par décision N° 431 p. du :

2 août 1945. — Le commis d'administration de 2^e cl. Davi Adolphe, en service à Mango, est nommé agent spécial et dépositaire-comptable à Sokodé, en remplacement du commis d'administration Loko Albert.

Le commis d'administration de 4^e classe Abaglo Cosme, en service à Mango, est nommé agent spécial, dépositaire-comptable et surveillant-chef de la prison de Mango, en remplacement du commis d'administration Davi Adolphe, appelé à d'autres fonctions.

Le commis d'administration de 3^e classe Foly Ambroise, en service au réseau des C.F.T., est mis à la disposition du commandant du cercle de Mango, en remplacement du commis d'administration Amégan André.

Le commis d'administration de 4^e classe Loko Albert, en service à Sokodé, est affecté au bureau des affaires économiques à Lomé.

Le commis d'administration de 7^e classe Amégan André, en service à Mango, est mis à la disposition du chef du bureau des finances à Lomé.

Le dactylographe journalier Lawson Laurent, en service à Mango, est mis à la disposition du chef du secteur spécial 4/T à Mango, en remplacement du dactylographe auxiliaire Afidégnon Eusèbe, en instance de départ en permission d'absence.

Le dactylographe auxiliaire Afidégnon Eusèbe, en service au secteur spécial 4/T à Mango, est mis, pour compter de la date de l'expiration de la permission d'absence de 45 jours à lui accordée par décision n° 417/p. du 25 juillet 1945, à la disposition du secrétaire général du Togo à Lomé.

Le magasinier journalier Malazoué Paul, en service à Lama-Kara (cercle de Sokodé), est mis à la disposition du chef du service des Travaux publics pour servir à la subdivision des T.P. Sud à Lomé.

Par décision N° 430 p. du :

2 août 1945. — Le médecin africain de 2^e classe Yébovi Elias est affecté à la formation sanitaire de Lomé pour servir à la Polyclinique.

Suspension de fonctions

Par arrêté N° 401 p. du :

30 juillet 1945. — Le chef d'équipe de 3^e classe des chemins de fer du Togo, Lawson Mathieu, en service à la 8^e brigade du C.F.T. est, et ce jusqu'à intervention du jugement par le tribunal compétent, suspendu de ses fonctions pour compter du 18 juillet 1945, date à laquelle il a été placé sous mandat de dépôt pour détournement.

Pendant toute la durée de sa suspension de fonctions, l'intéressé n'aura droit qu'à la moitié de son traitement brut dérogé de tous accessoires de solde.

Révocation

Par arrêté N° 397 p. du :

27 juillet 1945. — Le moniteur auxiliaire de 3^e cl. de l'agriculture, Tossah Raphaël, suspendu de ses fonctions par arrêté n° 517/p. du 27 septembre 1943, est révoqué pour compter du 17 juillet 1945, date à laquelle il a été condamné à huit ans de travaux forcés par le tribunal criminel d'Anécho pour concussion.

Agents auxiliaires

Passage à l'échelon supérieur de salaire

Par décision N° 436 p. du :

3 août 1945. — Sont prononcés, pour compter du 1^{er} juillet 1945, les passages aux échelons supérieurs de salaire suivants dans le personnel auxiliaire des cercles, bureaux et services du territoire du Togo :

BUREAU DES FINANCES

A l'échelon 4 de l'échelle 2

Homawoo Laurent, aide-commis-expéditionnaire auxiliaire.

A l'échelon 3 de l'échelle 2

Adjogah Robert, dactylographe auxiliaire.

A l'échelon 2 de l'échelle 2

Wilson Winfried, dactylographe auxiliaire;
Tèvi Emmanuel, aide-commis-expéditionnaire auxiliaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A l'échelon 5 de l'échelle 2

Moèvi Samuel, aide-commis-expéditionnaire auxiliaire.

A l'échelon 4 de l'échelle 2

Atayi Joseph, dactylographe auxiliaire;
Kémé Gabriel, aide-commis-expéditionnaire auxiliaire.

A l'échelon 9 de l'échelle 1

Dossou Gabriel, aide-dactylographe auxiliaire;
Blakimé Emmanuel, aide-dactylographe auxiliaire.

TRANSMISSION

A l'échelon 2 de l'échelle 2

Bossou Augustin, aide-opérateur radio auxiliaire;
Géraldo Noureine, aide-opérateur radio auxiliaire;
Acakpo Addra Narcisse, aide-opérateur radio auxiliaire.

A l'échelon 7 de l'échelle 1

Ziangbé Akakpo Michel, surveillant auxiliaire des P.T.T.

AGRICULTURE

A l'échelon 9 de l'échelle 1

Tamakloé Eklou James, aide-surveillant auxiliaire d'agriculture.

A l'échelon 8 de l'échelle 1

Alatchao Aniki, aide-surveillant auxiliaire d'agriculture.

TRAVAUX PUBLICS

A l'échelon 8 de l'échelle 2

Tukada Jean, dactylographe auxiliaire.

A l'échelon 6 de l'échelle 2

Guih Akakpo Hubert, ouvrier spécialisé auxiliaire.

A l'échelon 3 de l'échelle 2

Sidibé Salifou, ouvrier spécialisé auxiliaire;
Tchabana Alassani, ouvrier spécialisé auxiliaire;
Zinsou Philippe, ouvrier spécialisé auxiliaire.

A l'échelon 10 de l'échelle 1

Brahima Djarassouba, chaîneux auxiliaire.

A l'échelon 7 de l'échelle 1

Kpodar Foli Victor, ouvrier auxiliaire.

A l'échelon 5 de l'échelle 1

Ayivi Nicodème, ouvrier auxiliaire.

A l'échelon 4 de l'échelle 1

Tétévi Charles, aide-dactylographe auxiliaire.

SERVICE DE SANTÉ

A l'échelon 4 de l'échelle 2

de Souza Elie, infirmier auxiliaire.

A l'échelon 5 de l'échelle 1

Agomessou Véronique, aide-assistante sociale auxiliaire;

Lawson Louise, née Tamakloé, aide-assistante sociale auxiliaire; * *

Kossi Kodjoba, garde d'hygiène auxiliaire.

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

A l'échelon 6 de l'échelle 2

Akakpo Kokoè, née Ayivi, monitrice auxiliaire.

A l'échelon 5 de l'échelle 2

Kouévi Ayi Pierre, aide-commis-expéditionnaire auxiliaire.

A l'échelon 2 de l'échelle 2

Kodjo Emile, moniteur auxiliaire;

Tèko Agbo Joseph, moniteur auxiliaire;

Ajavon André, moniteur auxiliaire.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE

A l'échelon 9 de l'échelle 3

d'Almeida Antoine, commis-expéditionnaire auxiliaire.

VOIRIE DE LOMÉ

A l'échelon 9 de l'échelle 1

Dadji Noutékpo, ouvrier auxiliaire;

Ahoalété Ayivi, ouvrier auxiliaire.

A l'échelon 6 de l'échelle 1

Hounzoukin Koffi, chef d'équipe auxiliaire.

Reclassement

Par décision N° 435 P. du :

3 août 1945. — L'aide-dactylographe auxiliaire (échelle 1 — échelon 9) Roland Robert, en service au Bureau Militaire à Lomé, est reclassé à l'échelle 1 — échelon 10, pour compter du 1^{er} juillet 1945.

Il conserve à cette date, dans son emploi, une ancienneté civile de trois ans.

Nomination — Affectation

Par décision N° 419 P. du :

27 juillet 1945. — Sont engagés en qualité de moniteurs auxiliaires de l'enseignement (échelle 2 — échelon 1) et reçoivent les affectations suivantes, les nommés :

Gbadégbégnon Nicolas : *Ecole régionale de Lomé.*

Nétchénowoé Comlan : *Ecole régionale de Palimé.*

Gardes-forestiersSuspension de fonctions

Par arrêté N° 421 P. du :

8 août 1945. — Le garde-forestier stagiaire Accotchou Boniface, en service à Tététohou-Tohou (Cercle du Centre), est suspendu de ses fonctions pour comp-